



L'ULB accorde un statut spécifique à ses étudiantes et étudiants aidants proches

Institution - Étudiants à besoins spécifiques

Gérer ses études et soutenir un parent proche en situation de dépendance représentent un réel défi. Afin de faciliter le parcours académique de ces étudiantes et étudiants, l'ULB leur accorde désormais le statut d'étudiante ou d'étudiant à besoins spécifiques (EBS). **Une première au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Depuis plusieurs années, l'Université libre de Bruxelles observe que **certains étudiants font face à des situations familiales difficiles**. En effet, certains d'entre eux doivent **gérer à la fois leur vie d'étudiant, mais également apporter leur aide à un proche en situation de dépendance** (à la suite, par exemple, d'un handicap, une maladie physique ou mentale, un accident, une addiction). Il peut

s'agir notamment d'enfant devant venir en aide à leurs parents ou de parents-étudiants devant assurer un suivi particulier pour un enfant en situation de maladie invalidante de longue durée.

*« Si l'Université était déjà à l'écoute de ces étudiants, les règlements qui régissent les études n'abordaient pas explicitement cette situation particulière. Aujourd'hui, **l'ULB passe à la vitesse supérieure en créant un statut spécifique pour les étudiants aidants proches**. Concrètement, l'octroi de ce statut sera principalement conditionné à une reconnaissance préalable de la mutuelle et donnera lieu à des aménagements touchant, entre autres, aux horaires (cours, évaluations, examens, travaux pratiques). **Il s'agit d'apporter une attention particulière et de favoriser la réussite de ces étudiants** qui conjuguent études, appui dans les soins, tâches ménagères et administratives, notamment, et subissent ainsi une lourde charge dans le cadre de solidarités familiales, explique **Alain Levêque, conseiller inclusion auprès de la rectrice de l'ULB**.*

L'ULB veut permettre à tous ses étudiants de suivre un parcours universitaire et de le réussir. L'Université accorde depuis plusieurs années le statut d'étudiant à besoin spécifique (EBS) à celles et ceux qui ont des besoins particuliers en lien avec leur situation personnelle, qu'il s'agisse d'étudiants en situation de handicap, souffrant d'une maladie invalidante ou d'un trouble de l'apprentissage, d'étudiants entrepreneurs, d'étudiants incarcérés, de sportifs et artistes de haut niveau, d'étudiantes enceintes ou parents de très jeunes enfants, d'étudiants engagés dans la gestion de l'Université. Grâce à ce statut, les facultés peuvent mettre en place des aménagements raisonnables tout en garantissant la qualité de leur formation.

Ce statut accordé aujourd'hui aux étudiants aidants proches vient compléter le dispositif mis en place par l'Université pour encadrer ces étudiants durant leur parcours universitaire. **Des synergies avec d'autres intervenants internes et externes du secteur psycho-social**, et notamment avec l'asbl Jeunes & Aidants proches ainsi que Psyncampus, seront impulsées afin de **proposer un accompagnement étendu** aux étudiants concernés.

Quelques chiffres :

Statut	Nbr étudiants EBS à l'ULB en 2022-2023
Étudiants en situation de handicap	716
Étudiants sportifs de haut niveau	74
Étudiants artistes de haut niveau	17
Étudiants entrepreneurs	19
Étudiants incarcérés	5
Étudiants enceintes ou parents de très jeunes enfants	77
Étudiants membres du Conseil des étudiants	10
Total	918 (sur un total de 38000 étudiants à l'ULB, soit environ 2,3%)

En savoir plus <https://www.ulb.be/ebs>

Contact presse pour demandes d'interview

Service communication ULB – presse@ulb.be – 02 650 25 34

Contact

Service Communication
de l'Université libre de Bruxelles
presse@ulb.be

Vous avez reçu cet e-mail parce que vous êtes un contact de Presse de l'Université libre de Bruxelles.
Si vous ne souhaitez plus recevoir ces courriers électroniques, vous pouvez vous désinscrire.